



Le Saint-Siège

DISCOURS DE JEAN-PAUL II
À S.Exc. MONSIEUR MICHEL AKIS PAPAGEORGIOU,
NOUVEL AMBASSADEUR DE GRÈCE AUPRÈS DU SAINT-SIÈGE*

Samedi, 1er juillet 1989

Monsieur l'Ambassadeur,

C'est avec une profonde satisfaction que j'ai entendu l'adresse que vous venez de prononcer à l'occasion de la présentation de vos Lettres de créance comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République hellénique près le Saint-Siège. De tout cœur, je vous remercie et je vous saurais gré d'exprimer ma gratitude à Son Excellence Monsieur le Président Christos Sartzetakis de vous avoir chargé des hautes fonctions que vous assumez aujourd'hui. A vous-même, Monsieur l'Ambassadeur, je souhaite la bienvenue au nom du Saint-Siège et, sans attendre, je formule des vœux chaleureux pour le succès de votre mission comme pour l'agrément de votre séjour romain, étant donné que vous serez le premier Ambassadeur de Grèce auprès de ce Siège Apostolique à habiter Rome en permanence.

Votre Excellence a très heureusement souligné l'attachement de son pays aux idéaux que, dès l'antiquité, celui-ci a proposés à l'humanité, ainsi qu'aux valeurs spirituelles et morales du christianisme. Cette haute et riche tradition constitue une source d'inspiration pour l'élaboration des voies qui conduisent au développement intégral de la personne humaine et au bonheur des peuples. Vous prenez soin de préciser que, pour sa part, le Gouvernement d'Athènes déploie des efforts au niveau national et international pour favoriser le dialogue des personnes, des groupes sociaux, des Etats. N'est-ce pas cette dynamique interne qui entraîne la nation hellène sur les chemins de la coopération et de la solidarité avec les populations du globe souffrant des retards de leur développement ou de calamités endémiques?

Cette action de vos dirigeants et de vos compatriotes est assurément en harmonie avec les préoccupations du Saint-Siège en matière de défense et de promotion des droits de la personne humaine, de la justice et de la paix dans le monde contemporain. Puis-je faire mémoire de deux

encycliques de mes vénérés prédécesseurs? Je pense à «Pacem in Terris», publiée par Jean XXIII en 1963, adressée pour la première fois à tous les Chefs d'Etat, et, d'autre part, je suis heureux de mentionner «Populorum Progressio», signée par Paul VI en 1967 et dont j'ai voulu moi-même souligner la portée par un document spécial vingt ans après. Avec le temps, il apparaît que ces deux documents ont beaucoup contribué à rendre l'opinion publique sensible à ce que l'Eglise dit et à ce qu'elle fait dans le domaine des droits de l'homme, du partage des biens de la terre, de la priorité accordée aux plus déshérités, des risques que font courir à l'humanité entière les sciences et les techniques lorsqu'elles se ferment à la conscience, de ses démarches connues ou demeurées confidentielles en faveur de la paix.

En vous entendant dire que vous êtes résolu à n'épargner aucun effort pour vous acquitter de votre haute mission, je suis heureux d'encourager Votre Excellence à affermir encore les bonnes relations qui existent entre la République de Grèce et le Saint-Siège et, d'une manière plus large, à œuvrer en faveur des valeurs humaines, morales et spirituelles en dehors desquelles les civilisations connaissent des crises tragiques, quand elles ne sont pas vouées à disparaître.

J'ai la certitude réconfortante que votre mission contribuera notamment à la tranquillité et à l'heureuse insertion des communautés catholiques, de rite latin ou byzantin, dans la société grecque.

Au terme de cette rencontre, j'ai le plaisir de souligner le fait que vous êtes l'Ambassadeur du dixième anniversaire des relations diplomatiques entre votre pays et le Siège Apostolique de Rome. Je tiens à vous assurer, Excellence, que vous bénéficierez largement, en cette Cité du Vatican, du respect, de la compréhension et du soutien que vous êtes en droit d'espérer. Et je vous souhaite de rencontrer les satisfactions attendues dans l'exercice de votre charge.

C'est à Dieu que je confie votre mission inaugurée en ce jour, en même temps que la prospérité, la concorde et le rayonnement de votre nation.

*AAS 82 (1990), p.129-131.

Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. XII, 2 pp. 3-5.

L'Attività della Santa Sede 1989 pp. 539-540.

L'Osservatore Romano 2.7.1989 p. 4.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n. 29, p. 4.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana